



**Les deux militants engagés du MRC à Douala 3ème et 5ème, avaient été embastillés dans la nuit du 17 mai aux environs de 21 heures à Yaoundé. Ils étaient en tête avec le secrétaire général du MRC, Me Christopher Ndong.**

Après une semaine de détention, Aslam Djoda et de Tatchim Robert, retrouvent la liberté. Le motif réel de leur interpellation reste flou.

Pour le cas Maurice Kamto, ses partisans et ses alliés politiques, la Cour d'appel de Yaoundé avait rejeté la demande de leur libération provisoire.

Cette décision avait été rendue en l'absence de l'opposant Kamto et ses coaccusés, qui avaient refusé de se rendre à une audience à huis-clos dans le bureau du juge en charge de cette affaire. Les chefs d'accusation retenus contre l'opposant Kamto et les 117 personnes interpellées le 28 janvier au lendemain de la «marche blanche» violemment réprimée se présentent comme suit : «Attroupement, rébellion en groupe, insurrection, hostilité contre la patrie, association de malfaiteurs, complicité, et trouble à l'ordre public».

Les accusés encourent jusqu'à 20 ans de prison, voire la peine de mort selon la loi camerounaise.